The Weekly Louisianian.

TERMS—$1 00 PER ANNUM. | "REPUBLICAN AT ALL TIMES, AND UNDER ALL CIRCUMSTANCES" | [SINGLE COPIES—5 CTS

THE ADVOCATE OF THE RIGHTS OF MAN.

VOLUME 12. NEW ORLEANS, LOUISIANA, SATURDAY, APRIL 15, 1882. NUMBER 17.

LE LOUISIANAIS.

SAMEDI, 15, AVRIL 1882.

CRÉOLE VS. AMÉRICAIN.

Dans l'attentat récent d'organiser le Comité Républicain de Paroisse dans cette ville, une issue fut soulevée, qui n'était pas nous le croyons, appropriée, et qui, si elle se renouvelle dans de pareilles circonstances ne laisserait pas, que d'entraîner des troubles dans l'avenir. Il parait que le prestige d'avoir le Collecteur du Port avec son patronage immense et sa partialité connue envers la faction de Dumont et la création systématique des délégations doubles des wards dans lesquels il n'eut pas dû se trouver de contestation aucune, ne suffisaient pas pour assurer le succès, de cette faction, et en conséquence le "tour" des Démagogues fut mis en réquisition.

Tranquillement et secrètement, la rumeur fut circulée, dans la partie créole de notre ville, que le "différend" était une issue entre les créoles et les américains; que le succès de la faction de Lewis comportait une victoire de l'élément américain, et la dépréciation conséquente de l'élément créole. Pour donner plus de crédit à ces rumeurs le nom de l'Editeur et du Propriétaire du LOUISIANAIS fut entraîné dans cette issue.

On assura qu'il n'avait jamais rien fait pour les créoles, et que cela était une preuve de son peu d'amitié.

En premier lieu, nous désirons faire connaître, qu'en justice pour nous même, que tout en sympathisant avec la faction de Lewis nous avons refusé de prendre une part active dans le différend, quoiqu'invité à adresser plusieurs wards nous avons décliner de le faire, et nous avons même décliner d'assister au meeting et de l'agresser dans notre propre ward. Ce fut le vieux "*tour*," de porter un homme en avant sans son consentement puis le renverser et réclamer sur lui une grande victoire. En cette circonstance nous désirons encore faire savoir, que si la faction victorieuse insiste à nous placer dans la catégorie d'un homme battu, nous accepterons joyeusement la place qui nous a été assignée.

Notre but dans cet article, est d'exposer la fausseté de la charge, que nous n'avons jamais rien fait pour l'élément créole. Un court examen des régistres, fournit les faits suivants.

Lorsque membre de la Première Convention Républicaine en Louisiane, et possédant une influence considérable sur le contrôle de sa conduite, (comme beaucoup qui vivent encore et qui étaient membres de ce *corps*, le témoigneront) nous avons largement aidé la nomination du Major Francis E. Dumas, comme *Lieutenant-Gouverneur*, celle de M. Antoine Dubuclet, comme *Trésorier d'Etat*, celle de M. P. G. Desloudes, comme *Secrétaire d'Etat*, tous des *créoles*.

Notre première action à Washington, lorsque nous y allâmes en 1873 comme Sénateur-Elu des Etats-Unis, fut de concentrer tous nos efforts afin d'assurer à M. Aristide Mary un créole l'appointement d'Officier Naval. Et en reconnaissance de ce service nous reçumes le Télégram suivant :

NLLE-ORLEANS, 11 Mars 1873.
Sénateur P. B. S. Pinchback,
Washington D. C,

J'ai reçu de vos nouvelles, et vous remercie sincèrement de votre imitiative en cette circonstance. Faites mes remerciements à la délégation.

ARISTIDE MARY.

Possédant une grande influence près de l'Hon. W. G. Brown, Surintendant de l'Education, nous nous sommes *assuré* de l'appointement de M. Robert F. Guichard un créole, comme surintendant du district, pour l'Education, ainsi que l'appointement de plusieurs autres créoles dont les noms peuvent être facilement certifiés, comme membres du Board des Ecoles de cette ville.

Comme un des chefs du Board des Ecoles de cette ville, ce fut par notre influence près de ce Board que le Professeur E. J. Edmunds un créole, fut appointé Professeur de Mathématiques dans le "High School" des garçons, et qu'il soit dit ici pour la vérité de l'HISTOIRE, que jamais un de nos actes officiels, plus que celui-ci, ne nous a donné plus de tracas.

Dans le combat désespéré que M. Dubuclet a eu à faire pour sa renomination et son election comme Trésorier d'Etat, nous lui avons donné un support actif et zélé personnellement et sur LOUISIANAIS, notre journal.

Lorsque M. Dumont un autre créole, nous a accompagné à Washington, en vue de recevoir l'appointement d'assistant appréciateur, nous avons fait une combinaison avec lui offensive et défensive sur toutes les questions politiques en Louisiane, et nous avons de suite cherché a lui assurer une position plus en rapport avec son crédit de Président de Comité Républicain d'Etat, (position qu'il occupait à cette époque) et ce fut par notre conseil et notre assistance qu'il obtint la position de Députy Collecteur du Port.

Le moins qu'il peut être dit, sur la manière qu'il obtint l'office Naval, le mieux cela serait pour M. Dumont; mais si nous sommes appelés à publier, l'histoire de cette affaire nous sommes persuadés que l'on verrait qu'il nous doit exclusivement ce dernier appointement.

Lorsque dernièrement à Washington, nous cherchions la Place de Voyer du Port, assuré de l'avoir, et apprenant que le Département du Tré or désirait un changement immé liat dans le Député Voyer du Port, nous avons offert cette dernière place aux Messieurs Martinet et Riard tous les deux créoles, avec la condition que nous aurions obtenu l'appointement pour celui des deux, que les deux entre eux se seraient décidés à la laisser à l'autre. M. Martinet fut choisi et occupe aujourd'hui la place de Député Voyer du Port. M. Félix Berbel un autre créole, est un employé de Bureau, dans notre Département, ce qui fait deux créoles sur les quatre appointements qui sont à notre disposition.

Dans le Bureau du LOUISIANAIS tous ceux qui sont payés sont des créoles, ajouté à cela; tout ce qu'il a été en notre pourvoir de distribuer, en fait de places secondaires (dans la ville, l'Etat et le Gouvernement National) un nombre équitable ont été données a des créoles.

En conséquence des faits mentionés plus haut, nous soumettons que la charge de notre peu d'amitié pour les créoles en cette dernière issue politique. est sans une étincelle de vérité, et n'est pas autre chose qu'une attaque lâche, basse et sans guarantie sur notre amitié pour cet élément.

Ayant fait un tableau de ce que avons été pour l'élément créole, nous croyons qu'il serait bon maintenant de demander à nos envieux, ce qu'ils ont fait pour eux ou pour d'autres hommes de couleur? Il y a-t-il des créoles en Louisiane aujourd'hui qui occupent des positions prominentes et qui les doivent à ceux qui disent que nous n'avons rien fait pour ces premiers?

Ce sont des questions pertinentes; et nous pensons que si notre population créole en faisait un examen sérieux, elle verrait que la clameur soulevée au sujet des créoles, à la dernière élection, n'était autre chose que les fanfaronnades des démagogues sans scrupules, qui n'ont jamais rien fait pour eux, et qui ne feront jamais rien pour eux, à moins qu'ils le trouveraient absolument nécessaire pour l'avancement de leurs propres intérets.

Dans la période dangereuse de notre vie publique qui compte 15 années, le but principal que nous avons toujours eu (en saison et en dehors de saison) a été l'avancement de la race de couleur, et par race de couleur nous comprenons chaque homme, chaque femme et chaque enfant qui a du sang africain dans les veines.

En toute occasion, nous avons fermement refusé aucune tendance a subdiviser les personnes de couleurs soit par nuances, tempérament, naissance ou extraction, à l'avenir, comme par le passé, ce sera la règle qui gouvernera nos actions, et nous avons trop bonne opinion de l'intelligence et du bon jugement de notre élément créole pour croire, qu'ils peuvent être influencer à l'egard de nos sentiments pour eux, par des assertions sans foi telles que celles mises en circulation pour s'assurer leur coopération dans l'organisation du Comité de Paroisse de Dumont, dans l'intérêt d'un petit *Ring de la Douane*.

DISCOURS DE MR. DESDUNES.

Nos lecteurs se souviennent sans doute que nous avions promis de leur faire part du discours que Mr. R. L. Desdunes devait prononcer le 14 Février, 1882, à l'occasion de la présentation d'une bannière à la Loge "La Créole," par les dames créoles de la Nelle-Orléans. La bannière fut présentée par Melle Caroline Desdunes au nom des dames de la Nelle Orléans. A cette occasion Melle Desdunes fit un discours dans lequel les sentiments de la société qu'elle représentait, étaient gracieusement interprêtés.

Cette bannière dit-elle, "La voici messieurs, prenez là! Elle est l'emblème des qualités et des vertus que toute société comme la votre représente! Charité! Innocence! Pureté! Concorde!" En concluant dis Melle Desdunes, "Il ne me reste plus malutenant qu'à souhaiter que la Providence veille sur la prospérité de votre loge, ainsi que sur le bonheur des membres individuellement. Soyez vigilants, fermes et confiants; travaillez toujours pour l'élévation, pour le bonheur, pour le progrès de l'humanité et l'avenir vous récompensera par ses nombreuses faveurs!"

La bannière fut acceptée avec toutes les marques de délicatesse, de sincérité, d'espoir et de respectueux enthousiasme qui distinguent les hommes d'élite de cette Loge "Créole." Puisse cette circonstance servir a la juste ambition de nos nombreuses sociétés. Appliquons nous a considérer et à propager l'utilité de s'unir, de s'instruire, de s'entr'aider, et avec l'aide des cœurs généreux et sincères comme ceux de Mlle Desdunes et des dames créoles, nous ne tarderons pas à acquérir une réputation digne de nos efforts et à élever une colonne de gloire et de lumière dont notre postérité sera fière, et qui lui servira de phare à travers les accidents de la vie.

Mr. R. L. Desdunes remercia les dames créoles, au nom des membres de la Loge. Il occupa l'attention soutenue de toute l'assemblée près d'une heure. Eloquent, sincère, intéressant et logique, son discours mérite d'être classé parmi les pièces littéraires de ce genre qui sont livrées à la postérité; et pensant que comme nous, nos lecteurs ne manqueront pas d'y puiser de bons enseignements et en apprécier les belles pensées, de reconnaître que nous avons dans notre sein un jeune homme capable d'embrasser notre défense et de nous aider; nous nous empressons de mettre sous leurs yeux quelques fragments du discours de Mr. Desdunes. Nous le prenons sur notre chef, et risquons sa disgrâce.

Monsieur Desdunes commença ainsi: "Ayant accepté l'honneur qui m'a été fait par la loge "La Créole," de la représenter en cette occasion, je dois respectueusement, avant de procéder à l'accomplissement de ce devoir important, solliciter votre indulgence pour l'abus que je pourrais faire de votre patience. Il ne m'arrive pas souvent de me trouver en face d'un auditoire aussi nombreux et aussi intelligent que celui auquel je m'adresse ce soir, et c'est la première fois de ma vie, que je puis me flatter de la haute considération qui me permet de me présenter devant vous, comme l'interprête de quarante-six cœurs, unis par les liens de l'amitié, de l'amour et de la vérité."

Après cette exorde, Mr. Desdunes énuméra les différentes attributions de la société. Il débuta par la Loge elle-même dont il expliqua le but de bienfaisance et d'instruction: il y maria très délicatement des noms illustres, les Questy les Séjour, les Lanusse et d'autres; remercia en second lieu les dames créoles de la Nlle-Orléans pour leur bienveillante assistance. Il s'étendit longuement sur les principes de l'Odd-Fellowship, passa aux emblêmes, aux couleurs, aux décorations, aux symboles, etc., développa le mérite de l'Odd Fellowship prouvé et les devoirs d'un Odd-Fellow, et arriva sur la péroraison avec tout le feu, l'art, la vérité, et les preuves qu'il avait pu amasser dans son grand travail. Il entreprit cette partie du discours où l'on est parfois entraîné dans des labyrinthes inextricables avec toute la majesté l'éloquence et la couleur que le tableau qu'il peignait pouvait réclamer.

"En vue de ces faits, dit Mr. Desdunes. rappelons ici la maxime du grand Montesquieu; que c'est par la modération qu'on gouverne: que cette modération donne la mesure à notre jugement. Adoucissons un peu la rigueur des traditions; considérons l'autorité et la sagesse de l'expérience, dégageons la raison des turpitudes du sophisme, et saluons le dix-neuvième siècle qui nous tend le flambeau de la vérité, pour dissiper les ténèbres de l'erreur qui nous environnent. Apprenons à respecter le droit souverain des hommes de s'unir, de chérir les principes qu'ils considèrent les plus propres à leurs destinées.

Apprenons à voir et à sentir l'injure que l'on nous fait, et que l'on fait à nos semblables, souvent même sans respect de celui qui offrit le sacrifice de sa vie pour la justice, pour le droit et pour la fraternité!

Apprenons à juger entre le bien et le mal, sans avoir besoin de direction que celle de la conscience.

Ayons Dieu pour le ciel, l'amour et la liberté pour la terre?

Distinguons toujours entre l'accusation et la preuve, avant que de condamner l'innocence; car il est de toute justice que nous rendions à César ce qui appartient à César!

Enfin, mes fréres, au nom de la philosophie, élargissons le domaine de l'investigation et limitons celui de la crédulité!

Mesdames. nous recevons donc catte bannière, en vous assurant que les membres de la Loge la Créole feront de leur mieux pour conserver et perpétuer les qualités qu'elle représente; et nous osons espérer que tous ceux, à l'avenir, qui voudront se ranger sous ses plis, comme nous, feront honneur aux principes qu'elle symbolise.

C'eût été bien heureux pour nous, pour tous, si l'accomplissement de vos souhaits, suivit l'œuvre de votre industrie, comme une conséquence logique.

Car conserver la charité, la pureté, la concorde, et ces autres attributs de notre Ordre, c'est garantir l'existence de notre Loge, contre les dangers et les inconvénients qui viennent souvent interrompre nos rêves be bonheur en ce monde!

Assurer l'existence de notre Loge, est un devoir solennel que nous devons à nos convictions, ainsi qu'à la société qui nous accorde sa confiance.

Aussi répétons-nous avec ferveur l'écho de vos paroles éloquentes, que Dieu veille sur la prospérité de notre Loge, et que chacun de ses membres puisse vivre et mourir dans les conditions les plus pures et les plus dignes, afin que le monde, témoin de ces exemples, puisse constater que l'Amitié, l'Amour et la Vérité, ces trois grands principes du bien, de la puissance et de la liberté forment un engrenage de vertus, qu'aucune âme libérale ne saurait dé laigner!

Nous invoquons ici la clémence et la puissance du Très-Haut, qu'il continue de nous prodiguer ses bonnes grâces et nous aide toujours à marcher dans le chemin de la rectitude et du devoir!

Si notre langage n'est pas assez précis pour vous rendre fidèlement l'expression de notre profonde gratitude, nous pouvons dumoins vous assurer que vos noms seront inscrits sur les pages de nos régistres, pour être transmis à notre postérité comme un héritage sacré, et que tant que l'âme nous battra, votre souvenir restera sacré dans nos cœurs!

En ecceptant la bannière, je dirai donc, gloire à l'amour du bien! gloire à la libre conscience! gloire aux lumieres généreux qui animent les grandes âmes! gloire aux Dames Créoles de la Nouvelle Orléans, qui sont venues à l'appui de la Loge La Créole, pour accélérer sa marche, vers son but de felicité! Merci!"

Mr. Desdunes transmit à son auditoire toute l'émotion qu'il ressentait, la fin brillante et raisonnée du discours, donna l'impulsion aux esprits. Il saisit avec précision le moment de conclure et se retira au milieu des félicitations de toute l'assemblée.

FEUILLETON.

Commencé le 26 Novembre.

LES NUITS
—DE LA—
MAISON DOREE

PAR

PONSON DU TERRAIL.

X.

Il avait étendu vers son gain une main fiévreuse, et sur le point de toucher à cet or qui était le fruit du jeu, il avait hésité.

On eût dit que ce monceau de billets de banque et de napoléons était un brasier ardent qui lui devait brûler cruellement les doigts.

L'hésitation de Raymond fut si longue que plusieurs des joueurs avaient déjà déserté le salon vert avant qu'il n'eût songé à empocher son gain.

Enfin un jeune homme, un de ceux qui s'étaient le plus intéressés à sa partie, lui mit la main sur l'épaule. C'était celui-là même qui l'avait appelé tout à l'heure du haut du balcon.

—Ah çà, lui dit-il, dors-tu, mon bon ami?

Raymond tressaillit et le regarda.

C'était un garçon de trente-deux ans, au front large et intelligent, aux lèvres épaisses, au bon sourire.

Il se nommait Olivier de Kermarieuc, et ce nom nous dispense d'ajouter qu'il était Breton.

Olivier plaça donc sa main un peu large sur l'épaule de Raymond:

—Si tu ne dors pas, continua-t-il, tu éprouves une telle émotion que c'est exactement la même chose.

—J'en conviens, dit Raymond.

—Cet argent est à toi. Prends-le....

—C'est l'argent du jeu.

—Peu importe! c'est le tien, puisque tu as gagné....

Et comme Raymond hésitait toujours:

—Si don Inigo avait gagné, poursuivit Olivier de Kermarieuc, il eût empoché tes quarante louis sans scrupule.

—Mais quarante louis, dit Raymond, n'équivalent pas à quatre cent mille francs.

—Pour toi, c'est la même chose.

—Hein?

Et Raymond leva sur Olivier un regard tremblant.

Olivier se pencha à son oreille.

—Prends ton argent, dit-il, et viens avec moi, j'ai à te parler.

Puis, comme Raymond ne se hâtait point de s'emparer de son gain, Olivier prit son chapeau et y poussa l'or et les billets, disant d'un ton enjoué:

—Messieurs, je suis le trésorier de Raymond.

Nous allons chez moi. Si quelqu'un désir nous assassiner, il peut nous suivre.

Et il entraîna Raymond.

Olivier avait son coupé à la porte du club, il y fit monter Raymond qui marchait en chancelant, et dit à son cocher:

—Rue de la Victoire!

—Ah! dit enfin Raymond, tu as....a....me....parler?....

—Oui.

—A propos de quoi?

—Attends.... ..chez moi. tout à l'heure.

Olivier de Kermarieuc demeurait rue de la Victoire, où il habitait un joli appartement de garçon, élégant et simple, situé à l'entresol d'une belle maison.

A Continuer.

GREAT JACKSON ROUTE.

CHICAGO, ST. LOUIS AND NEW ORLEANS RAILROAD.

The STANDARD GAUGE trunk line between the North and South.

The ONLY LINE running PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH from NEW ORLEANS to CINCINNATI, St. LOUIS, and CHICAGO WITHOUT CHANGE of trucks.

ONLY ONE CHANGE to NEW YORK and EASTERN CITIES.

The ONLY DIRECT ROUTE to St. LOUIS CHICAGO, and ALL POINTS NORTH and WEST. Many miles shorter and many hours quicker than any other line.

DOUBLE DAILY TRAINS leave and arrive at Calliope Street Depot as follows:

LEAVE

Express No. 1	7:40 a. m
Mail No. 3	5: p. m
Mixed No. 13	12: m.

ARRIVE.

Mail No. 2	7:15 a. m.
Express No. 4	11:15 a. m
Mixed No. 14	9: p. m.

Nos. 1, 2, 3 and 4 run daily; Nos. 13 and 14 daily, except Sunday.

Ticket office 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON Ticket Agent.
J. W. COLEMAN, Act. Gen Pass. Ag't.

EDWARD LILIENTHAL,
—DEALER IN—
WATCHES AND FINE JEWELRY
—AND—
SILVERWARE.
No. 95 CANAL STEET,
NEW ORLEANS.
☞ Agent for the Diamond Eye Glasses. ☜
Jun 7, 1874

MRS. M. L. DALE,
Wishes to inform her friends that she is prepared to accomodate
GENTLEMEN, LADIES AND FAMILIES
WITH BOARD,
BY THE MONTH, WEEK OR DAY,
AT PASS CHRISTIAN, MISS.,
On FRONT STREET—short walk from Railroad Depot and Boat Landing.
☞ Any one visiting the Pass will do well to give her a call.

NEW ORLEANS INSURANCE CO.
Cor. Camp and Canal streets.
Paid Capital - - - $500,000 00
Assets at their market value - - - - 619,895 46

DIRECTORS:

A. Schreiber,	Charles Lapitte,
A. Carriere,	Charles J. Leeds,
H. Gally,	D. Fatjo,
W. A. Bell,	Charles E. Schmidt
P. Pontz,	Ernest Merilh,
Aldige,	Jules Toyes,

J. TUYES, President;
J. W. HINCKS, Secretary.

E. P. DELPIT.
PROPRIETOR
A la Renommee des Batons d'Amandes.
CAKES MADE TO ORDER FOR BALLS AND SOIREE
Always has on hand the Finest Kind of assorted Cakes Nougats for Wedding a specialty.
Corner St Phillip and Treme Streets, oct 15 6m

W. R. STRINGFELOW
ATTORNEY AND COUNCELLOR AT LAW,
26 ST. CHARLES STREET, 26
New Orleans,
Will practice in the State Courts, also the District and Circuit Courts of the United States. Has reliable Correspondents throughout the Southern, Eastern and Western States.
Collections entrusted to my care will have prompt attention. nov5

A FIRST CLASS SELECT SCHOOL FOR GIRLS! The Rev. Dr. Thompson of St. Philip's Church, will open a select school for Girls, in the Chapel on Calliope Street, near Prytania, on the First Wednesday in November. Girls and young misses of all ages, and in all grades of study will be received. Terms ONE DOLLAR per month in advance.
A night school will also be opened, as soon as a sufficient number is enrolled to commence. Both males and females will be received at the night School and taught all the branches of an English Education. The lowest is the highest. For further information Dr. Thompson can be seen at his residence No. 362½ Baronne street, and at St. Philip' Church at close of service.
SAMUEL W. LEWIS, Private Secretary.
aug29 2m

T. B. STAMPS.
COTTON
—AND—
SUGAR FACTOR
—AND—
GENER'L COMMISSION MERCHAN
79 CARONDELET STREET,
New Orleans.
Consignments solicited of
COTTON,
RICE,
SUGAR,
MOLASSES
—AND—
COUNTRY PRODUCE GENERALLY
Account sales promptly rendered and satisfaction guaranteed. Liberal advances made on consignments, and purchases made in this market at lowest rates for account of my friends. 5-3

$5 to $20 per day at home. Samples worth $5 free Address to STINSON & Co., Portland, Maine.

ST. MARY'S BOYS' ACADEMY,
BALTIMORE, MD.
OPEN SEPT. 8, 1879.
Established for the higher education of Colored Youths.
It will prepare young men for the entering examinations of any of the Colleges or Universities or for business pursuits.
Terms for board and tuition, $100 a year. Day pupils $2, $1 or 50 cents per month, according to class.
For admission, or further particulars, application should be made at once to the
REV. GEO. E. CRANSTON, Principal,
180 West Biddle street Baltimore.
Reference is made to the gentlemen the
BOARD OF TRUSTEES:
Rev. Calbraith B. Perry, president officio.
Hon. B. K. Bruce, U. S. Senator Miss.
Hon. Joseph H. Rainey, ex-member of Congress from South Carolina.
Prof. R. T. Greener, Dean of Law School, Howard University.
Rev. A. Crummell, D. D. Pastor St. Luke's, Washington, D. C.
A. T. Augusta, M.D., Washington, D. C.
Whitfield Winsey, M. D., Baltimore.
Mr. James C. Bishop, Annapolis, Md.
Mr. W. H. Bishop, sr., Baltimore.
Mr. James T. Bradford, Baltimore.
Mr. John L. Locks, Baltimore 8-3

L. A. GOBRIGHT,
Solicitor of Claims,
Is prepared to attend to Pensions and Bounty cases of Colored soldiers, and all other business pretaining to them, or to any parties whoever. Address
L. A. GOBRIGHT, Washington, D. C.
He refers to Mr. Pinchback, Gen. Anderson, Ex-Governor Wells and U. S. Attorney Beckwith. dec25 7m